



Vous songez à constituer votre entreprise en société?

*Raisons
d'envisager la
constitution
en société de
régime fédéral*

En constituant votre entreprise en société, vous pourrez :

- limiter votre responsabilité personnelle;
- réduire vos impôts;
- obtenir plus facilement du capital;
- protéger votre dénomination sociale;
- établir une personne morale distincte.

Vous pouvez constituer votre entreprise en société de régime fédéral ou la constituer en société auprès de l'une des 13 administrations provinciales et territoriales du Canada,

MAIS

quatre raisons au moins devraient vous motiver à constituer votre entreprise en société de régime fédéral en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA)*.

Raison 1.0

Possibilité de remplir des documents et d'effectuer le paiement des droits en direct

Jamais n'a-t-il été aussi simple de déposer des statuts constitutifs en vertu de la LCSA. Il suffit de se rendre au site Web de la Direction générale des corporations (<http://strategis.gc.ca/corporations>) et de cliquer sur « Centre de dépôt électronique de la Direction générale des corporations ». Il ne reste plus qu'à suivre les instructions pour :

- accéder en direct en tout temps (nuit et jour, sept jours par semaine), où que vous soyez (au bureau ou à domicile), aux formules de constitution en société et les déposer en direct;
- régler vos droits de constitution en société avec votre carte Visa® ou MasterCard® au moyen du Système de commerce électronique en direct sécurisé de *Strategis*;
- obtenir sur-le-champ un accusé de réception des documents déposés – et vous n'aurez plus à vous demander si vos documents ont été transmis au bon endroit.

Vous pouvez aussi recourir au Centre de dépôt électronique de la Direction générale des corporations pour produire vos rapports annuels, avis de changement des administrateurs et avis de changement d'adresse de même que plusieurs autres documents.

Vos documents en direct seront habituellement traités aussitôt et vous recevrez votre certificat de constitution en société le jour même ou le lendemain.

Le dépôt en direct, un moyen d'économiser!

Le dépôt en direct est non seulement plus simple et plus pratique, il est aussi beaucoup moins cher. Les droits de constitution en société et de dépôt des rapports annuels sont moins élevés lorsqu'ils sont réglés en direct (200 \$ plutôt que 250 \$ dans le premier cas et 20 \$ plutôt que 40 \$ dans le second).

Raison 2.0

Une multitude de renseignements

La Direction générale des corporations vous présente toute l'information nécessaire pour franchir les étapes de la constitution de votre entreprise en société de régime fédéral une à une.

Procurez-vous gratuitement le *Guide de la petite entreprise pour la constitution en*

société de régime fédéral à

l'administration centrale de la

Direction générale des corporations ou à l'un de ses bureaux régionaux (voir la liste à la fin), ou à

l'un des Centres de services aux entreprises du Canada (la liste figure à <http://www.cbsc.org>). Vous pouvez aussi consulter le document en direct (<http://strategis.gc.ca/corporations>).

Entre autres, ce guide fournit des renseignements sur :

- la constitution en société;
- l'organisation de votre société;
- la conformité aux exigences de la LCSA.

La Direction générale des corporations met aussi à votre disposition des troupes, modèles, notes, réponses aux questions courantes et formules simples à remplir afin de vous aider à franchir toutes les étapes de la constitution en société. Pour en savoir davantage, allez à notre site principal (<http://strategis.gc.ca/corporations>).

Raison 3.0

Un service haut de gamme

La Direction générale des corporations entretient des relations suivies avec les propriétaires de petites entreprises afin :

- de rendre ses services encore plus accessibles et pratiques;
- d'améliorer les politiques, lois et règlements;
- de produire des formules et des documents faciles à comprendre, qui aident les propriétaires à se conformer aux exigences de la LCSA.

Raison 4.0

Protection, souplesse et reconnaissance

De nombreux propriétaires de petites entreprises affirment qu'ils ont constitué leur entreprise en société de régime fédéral parce que la LCSA leur fournit une protection inégalée de leur dénomination sociale et une souplesse sans pareil quant à l'emplacement de leur siège social, en plus d'un signe de reconnaissance.

- La Direction générale des corporations fait une vérification poussée avant de consentir à une entreprise le droit d'utiliser une dénomination sociale donnée. Une fois la dénomination sociale de votre entreprise approuvée, elle bénéficie d'une protection à l'échelle du pays – une protection surpassée uniquement par celle dont bénéficient les marques de commerce.
- Les entreprises constituées en société de régime fédéral peuvent faire affaire n'importe où au Canada.
- En constituant votre entreprise en société en vertu de la LCSA, vous pouvez établir votre siège social, conserver vos registres et tenir vos assemblées générales annuelles n'importe où au Canada.
- La constitution en société de régime fédéral est souvent perçue comme un signe distinctif : votre entreprise sera reconnue par tous comme une entreprise canadienne.

N'oubliez pas que vous devrez probablement enregistrer votre entreprise dans chaque province et (ou) territoire où vous faites affaire (il peut y avoir des frais). L'enregistrement diffère de la constitution en société. Alors qu'une entreprise ne peut se constituer en société qu'une fois, elle doit s'enregistrer auprès de toutes les administrations provinciales ou territoriales où elle exerce ses activités.

Pour en savoir davantage

Visitez notre site Web (<http://strategis.gc.ca/corporations>) ou communiquez avec l'administration centrale à l'un des bureaux régionaux de la Direction générale des corporations :

Administration centrale

9^e étage, tour Jean-Edmonds Sud
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0C8
Services de renseignements généraux : Tél. : (613) 941-9042
Télééc. : (613) 941-0601

Montréal

Bureau 800
5, Place Ville-Marie
Montréal (Québec) H3B 2G2
Tél. : (514) 496-1797
Télééc. : (514) 283-2247

Vancouver

Suite 2000
300 West Georgia Street
Vancouver (C.-B.) V6B 6E1
Tél. : (604) 666-9875
Télééc. : (604) 666-4274

Toronto

151 Yonge Street
Toronto (Ontario) M5C 2W7
Tél. : (416) 954-2714
Télééc. : (416) 973-8714

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.